



CHALLENGE DE L'AMITIE FSGT 69

SAISON 2025

1-PREAMBULE

Cette version 2025 a pour objectif de mettre en avant la pratique CYCLO, qui regroupe l'ensemble des activités Vélo à dimension non compétitive telles que la Route, le Gravel, le Vtt avec et sans assistance électrique, via la participation des Clubs affiliés aux différentes RANDONNEES organisées tout au long de la saison 2025.

Il s'agit donc de mobiliser les CLUBS au sens COLLECTIF du terme

2-ENVIRONNEMENT

- ⇒ Il est ouvert aux clubs affiliés à la commission des activités vélo du Comité fsgt69 en 2025.
- ⇒ Il récompense les clubs dans le cadre de leur participation à une RANDONNEE inscrite au calendrier de la Commission des activités vélo du Comité fsgt69 et du site du Comité FSGT69.
- ⇒ A l'attention des dirigeants en charge de la saisie des licences :
Il est fortement conseillé de privilégier l'activité dominante de l'adhérent au moment de la saisie de la licence : Ex : 1^{ère} activité = CYCLOTOURISME / 2^{ème} activité = VTT ...

3-ATTRIBUTION DES POINTS

- 5 points seront attribués à tout club organisateur de sa propre randonnée. Cette disposition permet au club organisateur de ne pas être pénalisé, ses licenciés étant prioritairement affectés à l'organisation.
- 3 points seront attribués à tout club qui participera au Tour du Lugdunum organisé par le VC Brignais. Compte de la particularité de cette organisation, il n'y a pas d'obligation de boucler l'intégralité du circuit. Cette « manifestation » revêt un caractère particulier en Hommage à son créateur qui nous a quitté en 2024.
- 1 point sera attribué à chaque club, pour chaque engagement d'un de ses licenciés fsgt69 à une randonnée inscrite au calendrier. Afin de simplifier la comptabilisation des points, il n'y a pas de distinction au niveau des activités.

- 2 points seront attribués (au lieu de 1) à chaque club pour chaque engagement d'un de ses licenciés participant à une randonnée en dehors de son département. Cette modalité est liée à a couverture géographique du comité du Rhône qui couvre des clubs du 01, du 38 et du 69.
- Exemple de comptage des points :
 - pour sa propre organisation d'une randonnée, le club X marque 5 points.
 - pour une randonnée inscrite au calendrier et organisée par le club Y, le club X marquera 1 point pour la participation de chacun de ses licenciés (et 2 hors de son département).
Si 10 licenciés sont inscrits, il marquera 10 points et si cette organisation est en dehors de son département, les points seront doublés..

4-INFORMATIONS PRATIQUES

- ⇒ Chaque club organisateur d'une randonnée inscrite au calendrier des activités vélo de la Commission des activités vélo du Comité fsgt69 s'engage à communiquer son flyer (avec le logo FSGT) au format JPEG à laurencyfsgt69@gmail.com + fsgt69006@gmail.com.
- ⇒ Une Organisation déclarée en « course » mais également prévue en mode « randonnée » pourra être intégrée au Challenge, sous condition de respecter les prérequis de suivi.
- ⇒ Pour la pratique CYCLO avec Assistance Electrique, il appartiendra à chaque organisateur de prévoir une information spécifique précisant que seront exclus tout VAE non homologué et débridé. Le non-respect de cette consigne pourrait engager la responsabilité du club organisateur en cas d'accident.
- ⇒ Tous les flyers en lien avec une randonnée inscrite au calendrier seront diffusés **sur le compte [Facebook « rando cyclo Fsgt Rhône Ain »](#)**
- ⇒ Le calendrier de l'ensemble des randonnées est accessible [sur le site du comité du Rhône](#) ET [sur le site des activités vélo de la Commission fsgt69](#).
- ⇒ Chaque club s'engage à communiquer à l'ensemble de ses licenciés, le calendrier complet des RANDONNEES et à veiller à les inciter à y participer.
- ⇒ Chaque club organisateur s'engage à optimiser l'inscription des licenciés FSGT par le biais de fiche claire et lisible. L'indication du n° de licence est fortement conseillée.
- ⇒ Chaque responsable du club organisateur recevra un mail, dans les 15 jours qui précèdent la manifestation, pour lui rappeler les pré requis en vue d'une comptabilisation simple et efficace. Il n'y aura pas de tableur « type » mais un listing complet avec nom des participants + CLUB + nature de l'activité + kilométrage sera le bienvenu.
Cela permettra aussi d'être en possession de données chiffrées par activité à des fins statistiques.
- ⇒ Chaque organisateur s'engage adresser ces données chiffrées des licenciés FSGT69, dans un délai de 5 jours maximum, par courriel à laurencyfsgt69@gmail.com.

A Mi saison, les données de classement seront communiquées à l'ensemble des clubs du comité.

5-ORGANISATION DES RECOMPENSES

Les récompenses seront remises lors de la cérémonie annuelle des challenges de la commission des activités vélo du Comité fsgt69.

- Les 3 premiers clubs seront récompensés

Vous remerciant par avance de votre entière acceptation et participation,

Laurent SAGNIER – Responsable du Collectif CYCLO FSGT69